

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'An deux mil vingt-trois, le 27 mars, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire
le 21 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE,
Maire.*

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

*Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO et Guy VEROT,
adjoints, M. André SAGNOL, conseiller municipal délégué.*

*M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, M. Florent PARET, M. Hervé
BONHOMME, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Karine PAULET (à partir de la délibération
2023_03_05), Mme Rose Marie ABRIAL, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, M.
François AKAKO, Mme Dorothee SOUVIGNET et Mme Manon GOURDY, Conseillers.*

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Ghislaine BERGER pouvoir à Mme Manon GOURDY

M. Philippe CELLE pouvoir à Mme Dorothee SOUVIGNET

M. Willy BERTHASSON pouvoir à M. Hervé BONHOMME

M. Adrien DESSAILLY pouvoir à M. François AKAKO

Mme Emilie SAGNOL pouvoir à M. André SAGNOL

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Adeline BRUN

Mme Karine PAULET jusqu'à la délibération 2023_03_04

Mme Delphine BONNET

Mme Laetitia SABATIER

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Secrétaire de séance : *Mme Anne-Laure GUILLAUMOND élue à l'unanimité*

Objet : Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) 2023

(Délibération 2023_03_23)

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil Municipal ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) joint à la note de synthèse du conseil municipal.

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, sur les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure et la gestion de la dette dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les grandes orientations arrêtées par la Municipalité pour la préparation du budget primitif 2023, résumées dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) joint à la présente délibération.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaire 2023.

Membres en exercice	29
Présents	20
Représentés	5
Votants	25

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	25

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 07/04/2023
et publication en Mairie le : 07/04/2023

Pour Copie conforme
Le 07/04/2023

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCOUSE